

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉPIGRAPHIE DANS LE NORD DE LA GAULE

MARIE-THÉRÈSE RAEPSAET-CHARLIER*

La documentation épigraphique des provinces septentrionales de l'Empire, en particulier celle de la Gaule Belgique et de la Germanie inférieure, permet d'approcher la diversité culturelle de ces régions au sein de la romanisation. En particulier en matière de religion et en matière de dénomination des personnes, les inscriptions aident à cerner, au moins approximativement, les éléments issus des cultures celtique et germanique ainsi qu'à différencier quelque peu entre les cités et les provinces les réactions indigènes aux apports romains et les processus d'intégration notamment en ce qui a trait aux pratiques cultuelles, au formulaire religieux et surtout à l'onomastique.

Les textes littéraires nous apprennent que certains peuples de Gaule Belgique étaient ou se prétendaient d'origine germanique : il en va ainsi des Trévires et des Nerviens pour lesquels on citera Strabon¹, Tacite² et Appien³. En Germanie inférieure, les peuples des cités devenues municipes au cours du Haut-Empire, sont eux aussi définis — par Tacite par exemple — comme Germains : les Tongres⁴ (regroupant notamment les *Germani cisrhenani* de César⁵), les Bataves⁶, les Cannanéfates⁷ et les Frisiavons, branche des Frisons⁸. L'archéologie montre dans ces régions qu'il s'agit de

Germains celtisés⁹ et une certaine émigration, notamment militaire sur le Rhin, de populations celtiques de la Gaule plus méridionale doit également entrer en ligne de compte.

La question que je me suis posée est donc la suivante : au sein de ces cités de Gaule Belgique et de Germanie inférieure que les sources littéraires (et archéologiques) nous présentent comme au moins partiellement germaniques, dans le cadre de la romanisation globale que montrent une forte latinisation et une adoption des modèles romains, par exemple administratifs et municipaux¹⁰, peut-on relever des indices de diversité culturelle liée à des éléments celtiques et germaniques ?

L'ONOMASTIQUE

Les données issues de la documentation épigraphique (et très faiblement de la documentation littéraire) sont les suivantes :

A. Gaule Belgique

Chez les Trévires¹¹ nous comptons 705 citoyens, 186 pérégrins et 81 indéterminés ; chez les

* Université Libre de Bruxelles.

1. STR., IV, 3, 4.

2. TAC., *Germ.*, 28.

3. APP., *Kelt.*, 1, 4.

4. TAC., *Germ.*, 2.

5. CAES., *Gall.*, 2, 4, 10 ; 6, 32, 1 ; cf. 2, 29, 4 et 6, 2, 3.

6. TAC., *Germ.*, 24.

7. TAC., *hist.*, 4, 15.

8. TAC., *Germ.*, 34 ; cf. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Cité et municipe chez les Tongres, les Bataves et les Cannanéfates », *Ktèma* 21, 1996, 261. Les Frisiavons ne constituent peut-être pas une cité autonome ; dans ce cas, ils pourraient représenter un *pagus* d'un des municipes voisins.

9. Sur cette question, voir récemment : FICHTL S., « Le Rhin supérieur et moyen du II^e siècle av. J.-C. à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. », *Germania* 78, 2000, 21-38. Toorians, L. (*Keltisch en Germania in de Nederlanden*, Bruxelles 2000) a tenté, sur la base d'une étude des toponymes, un examen des couches linguistiques de ces régions et opte pour une germanisation progressive de populations celtiques.

10. Voir notamment DONDIN-PAYRE, M. ; RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th. (edd.), *Cités, colonies, municipes. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire*, Paris 1999.

11. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire », DONDIN-PAYRE M. ; RAEPSAET-

Nerviens¹² seulement 45 citoyens, 36 pérégrins et 3 indéterminés.

1) Trévires (72% de citoyens; 19% de pérégrins)

L'analyse des noms des citoyens montre que les trois composantes linguistiques se retrouvent dans les éléments de dénomination: les gentilices¹³ comportent 65% de latin, 23% de celtique, 2% de germanique, auxquels on ajoutera 10% de gentilices indigènes celtiques ou germaniques; quant aux surnoms¹⁴ ils se répartissent en 65% de latin, 20% de celtique, 4% de germanique, 8% de surnoms indigènes indéterminés et 3% de grec. De même chez les pérégrins¹⁵, les noms uniques comptent 53% de latin, 27% de celtique, 5% de germanique, 15% de noms indigènes indéterminés.

Dans tous les cas on remarque donc une latinisation forte, majoritaire (65% pour les citoyens, 53% pour les pérégrins), suivie cependant d'un bon pourcentage d'éléments celtiques et une faible proportion d'éléments germaniques. Il y a toutefois une différence significative entre les proportions des citoyens et celles des pérégrins qui comptent une petite moitié de noms indigènes.

2) Nerviens¹⁶ (53% de citoyens; 43% de pérégrins)

Ici, la latinisation est encore plus forte; le nombre d'éléments de noms de citoyens issus des langues indigènes est remarquablement faible mais aussi faible pour le celtique que pour le germanique: au total seulement 3 gentilices indigènes (1 celtique, 1 germanique et 1 indéterminé qui représentent au total 8%) et 5 surnoms (1 celtique, 1 germanique et 3 indéterminés qui représentent au total 14%). La différence est cette fois très sensible entre les citoyens et les pérégrins

puisque chez ceux-ci 17% d'éléments celtiques et 33% d'éléments germaniques peuvent être mentionnés, sans compter 6% d'indigènes indéterminés soit au total plus de 50% ce qui réduit la part du latin à 44%.

Quant aux autres cités de la province, elles sont, très normalement, complètement celtiques: la part d'éléments germaniques est tellement faible qu'elle doit être accidentelle¹⁷.

B. Municipales de Germanie inférieure¹⁸

Pour les trois municipales des Tongres, des Bataves et des Cannanéfates ainsi que la supposée cité des Frisiavons, nous comptons: 278 citoyens, 175 pérégrins, 3 esclaves et 15 indéterminés. Il n'apparaît pas de différence notable entre les cités, aussi les traiterons-nous globalement.

Chez les citoyens, les gentilices se répartissent selon les proportions suivantes: latins 85%, celtiques 8%, germaniques 5%, indigènes indéterminés 2% (+ 1 grec), tandis que les surnoms connaissent l'éventail: latins 81%, celtiques 7%, germaniques 9%, indigènes indéterminés 2% et grecs 1%. Les noms uniques de pérégrins se distinguent car le poids du latin y est plus faible: latins 46%, celtiques 10%, germaniques 26%, indigènes indéterminés 14%, grecs 3%.

Chez les citoyens, donc, la latinisation est massive et dominante, à plus de 80%; les éléments indigènes peu importants mais présents. Chez les pérégrins, le latin ne représente qu'un peu moins de la moitié des noms, pour 50% de noms indigènes.

Ces proportions ne sont pas sans importance pour la perception du processus de romanisation

CHARLIER M.-Th. (edd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles 2001, 343-398.

12. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « L'onomastique des Nerviens », DESMULLIEZ J.; HOËT-VAN CAUWENBERGHE Chr. (edd.), *Le monde romain à travers l'épigraphie: méthodes et pratiques, Actes du Colloque Université de Lille III, 8-10 novembre 2001*, Lille 2005, 95-131.

13. RAEPSAET-CHARLIER, « Caractéristiques... », *o.c.*, 358-367.

14. RAEPSAET-CHARLIER, « Caractéristiques... », *o.c.*, 367-368.

15. RAEPSAET-CHARLIER, « Caractéristiques... », *o.c.*, 372-375.

16. RAEPSAET-CHARLIER, « Nerviens... », *o.c.*; RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Onomastique et romanisation: éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, 428.

17. Au total quelques exemples, certains douteux, chez les Rèmes (*CIL* XIII, 3306, 3349, 3375, 3376, 3386, 3409, 3258, 3290, 3285 = *AE* 1901 88, *AE* 1986 509, WUILLEUMIER, P., *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Paris 1963 = *ILTG* 355), les Ambiens (*CIL* XIII, 3493 et 607), les Suessions (*CIL* XIII, 3261).

18. Pour une analyse complète, RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », *o.c.*, 431-463. Depuis ces recherches, ont paru une série d'autels encore inédits de Nehalennia trouvés à Colijnsplaat (voir note 47; pour un commentaire onomastique et des propositions de lectures: RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Nouveaux cultores de Nehalennia », *AC* 72, 2003, 291-302) dont nous avons tenu compte ici, ce qui ne modifie que très faiblement les proportions antérieures: autrement dit notre échantillon est satisfaisant puisqu'un nombre non négligeable de données nouvelles n'altère pas les résultats globaux.

dans la province. En effet, certains chercheurs, surtout archéologues, pensent que les populations de Germanie inférieure, germaniques¹⁹, rejettent l'intégration dans la romanité et que la romanisation n'est que le fait des populations gauloises voire italiennes immigrées.

Ainsi N. Roymans²⁰, par exemple, considère l'«ethnicité» germanique comme «a powerful concept in creating an ideology of resistance against the Romans» dans la région des embouchures.

Les schémas de répartition des noms montrent que cette conception n'est pas correcte: en effet, l'usage de l'épigraphie est un fait de romanisation. Or les noms dans les inscriptions montrent qu'une proportion non négligeable (notamment chez les pérégrins) des gens qui sont de culture germanique recourent à l'épigraphie. Donc il n'y a pas de rejet massif de la romanisation par les populations germaniques indigènes de Germanie inférieure. D'autres éléments issus de la pratique religieuse, comme le recours explicite à la pratique votive typiquement romaine, indiquent également une romanisation significative de ces populations, comme les travaux de T. Derks²¹ l'ont bien montré.

C. Latinisation et « modèles » régionaux

Revenons à la diversité culturelle. Nous voyons donc que, pour ces peuples des deux provinces que les sources littéraires nous décrivent comme germaniques ou partiellement germaniques, il existe bien dans leur onomastique une trace sensible de cet élément germanique. Mais cette trace est différente selon les cités et leur histoire: la colonie de Trèves est très latinisée, certes, mais les éléments indigènes sont bien présents, alors que chez les Nerviens (dont le statut municipal n'est pas connu) la latinisation est tout à fait dominante et l'élément indigène résiduel. En fait le « modèle » de répartition des noms des Nerviens est plus proche du « modèle » de Germanie inférieure que du « modèle » de Gaule Belgique où la proportion

globale de noms indigènes est à chaque fois nettement plus importante. En effet:

<i>Nerviens</i>	<i>Gaule Belgique</i>	<i>Germanie inférieure</i>
gentilices indigènes: 8%	31%	15%
surnoms indigènes: 14%	27%	18%

Sans doute l'ensemble du processus de romanisation est-il différent dans les deux cités des Nerviens et des Trévires, notamment en raison de la pré-romanisation notable des Trévires²² avant même l'époque de César qui provoqua une intégration plus ancienne et plus nuancée que chez les Nerviens²³, plus brutalement marqués par la conquête.

D'autres points peuvent encore être relevés. D'abord celui de l'évolution chronologique. Ici la comparaison intéressante est à faire avec la Narbonnaise. En effet, pour la Gaule méridionale, les travaux de M. Christol²⁴ font apparaître une latinisation rapide et définitive. Dans les provinces septentrionales, cette évolution n'existe pas ou pratiquement pas. Si nous prenons l'exemple des surnoms chez les Trévires²⁵ ou celui des noms de pérégrins en Germanie inférieure²⁶, nous voyons que les noms indigènes sont encore et toujours très présents au II^e et au début du III^e siècle: il n'y a pas de latinisation continue mais un maintien durable du recours aux dénominations linguistiquement indigènes à travers tout le Haut-Empire.

Toujours en matière de latinisation, on peut également montrer que la « qualité » de la latinisation varie selon les cités, peut-être en relation avec l'importance de l'élément germanique. En effet, il y a latinisation et latinisation: d'une part il peut y avoir latinisation complète ou partielle (surnom +

19. D'autres chercheurs, à l'inverse, rejettent toute survivance germanique, par exemple chez les Tongres: POHL W., *Die Germanen*, Munich 2000, 55.

20. ROYMANS, N., « Romanization, Cultural Identity and the Ethnic Discussion », METZLER, J. e.a. (edd.), *Integration in the Early Roman West. The Role of Culture and Ideology*, Luxembourg 1995, 61-63.

21. DERKS, T., « The Ritual of the Vow in Gallo-Roman Religion », METZLER e.a. (edd.), o.c., 111-127.

22. Sur cette question, voir par exemple METZLER, J., *Das treverische Oppidum auf dem Titelberg (G.-H. Luxemburg)*, Luxembourg 1995, 564-624.

23. Sur le peu de réceptivité des Nerviens pour les Romains avant la conquête: CAES., *Gall.*, 2, 15.

24. CHRISTOL, M., « Épigraphie et onomastique dans la cité de Nîmes du milieu du I^{er} siècle av. J.-C. à la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, o.c., 17-38; aussi CHRISTOL M., « De l'Italie à la Gaule méridionale, un transfert: l'épigraphie latine », *Cahiers Glotz* 6, 1995, 163-181.

25. RAEPSAET-CHARLIER, « Caractéristiques... », o.c., graphique XIV.

26. RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », o.c., graphique XVI.

gentilice ou gentilice seul ou surnom seul). On remarque ainsi que les nomenclatures de citoyen complètement latinisées sont plus fréquentes en Germanie inférieure qu'en Gaule Belgique²⁷. Mais il y a aussi le type de nom latin adopté. En effet, on voit, chez les Trévires, par exemple, pour les gentilices²⁸, que les noms simplement adoptés depuis l'Italie sont peu nombreux (23%). Les noms latins sont surtout des noms à fréquence régionale (22%), des noms d'assonance²⁹ (38%) ou de traduction (17%). De quoi s'agit-il? Si on analyse de manière détaillée les dénominations, on constate qu'un nombre important de noms latins ont été choisis par les habitants des cités gallo-romaines parce qu'ils « recouvrent » habilement des noms ou des éléments indigènes assonants. Citons, *exempli gratia*, dans le contexte celtique Albus/inus, Attius/ianus, Verecundus³⁰, Licinus, Marcus/ellus³¹, Martialis, Quintus; dans la structure germanique Audax, Libo, Similis³². Dans la même perspective d'acculturation, on relève également un nombre significatif de noms latins qui traduisent des noms (attestés comme tels) ou des racines celtiques ou germaniques. La faveur, dans les Gaules et les Germanies, de Secundus³³, de Ursus³⁴, de Primus, d'une part - de Super(inus)³⁵ et autres dérivés, de l'autre, s'explique aisément ainsi.

La comparaison des noms des Nerviens avec ceux de Germanie inférieure et de Gaule Belgique est ici aussi instructive. Chez les Nerviens parmi les éléments latins le poids des noms italiens est fort: 53% des gentilices latins y sont d'importa-

tion pour 22% dans l'ensemble de la province³⁶. Le « modèle » nervien est plus proche du « modèle » de Germanie inférieure où les citoyens romains optent pour une modification plus nette et plus tranchée de leur onomastique au bénéfice du latin italien ou impérial: en effet, dans les municipes de Germanie inférieure, les gentilices latins sont d'importation pour 51%, contre 22% de « locaux » et 29% d'assonance et de traduction. Au demeurant, la part du latin d'importation chez les pérégrins de ces mêmes municipes est significative: près de 40% des noms latins (pour 28% chez les Trévires, par exemple).

L'examen³⁷ des noms de ces deux provinces fait apparaître plusieurs différences mais celle qui l'emporte nous paraît impliquer le type même de latinisation: celle des Gallo-Romains de Belgique est très transformée, avec un fort élément local, identitaire, et débouche sur une vraie onomastique « gallo-romaine »; celle des municipes de Germanie inférieure est plus nettement latine « italienne » comme si, plus souvent, le pas était fait directement vers la langue et les noms de « pure » latinité. Mais il faut y ajouter des nuances puisque les Nerviens ressemblent plus aux Germains de Germanie qu'aux Belges.

Enfin il faut peut-être mettre un bémol à toutes ces remarques car il est une question qu'il ne faut pas oublier: les différences linguistiques entre celtique et germanique dénotent-elles vraiment une différence de culture? On peut douter³⁸ de l'ampleur et de la réelle importance de cette distinction au vu des familles et des nomenclatures « multiculturelles »³⁹:

27. RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », *o.c.*, graphiques III (407 et 439).

28. RAEPSAET-CHARLIER, « Caractéristiques... », *o.c.*, graphiques VIII et IX.

29. Sur ces types de noms voir RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », *Cahiers Glotz* 6, 1995, 207-226; DONDIN-PAYRE M.; RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « L'onomastique dans l'Empire romain: questions méthodes, enjeux », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, V-VII.

30. Cf. LEFEBVRE, S., « A propos de la répartition du nom *Verecundus* en Gaule et en Germanie », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, 597-647.

31. Cf. FORIER, S., « Les anthroponymes formés sur des noms d'animaux en Gaule Narbonnaise », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, 479-485. On notera toutefois que la racine « *marko* » peut aussi être germanique (REICHERT, H., *Lexikon der altgermanischen Namen*, I, Vienne 1987, 489-491) et que donc l'assonance est peut-être « mixte »: cf. *infra*.

32. Cf. DEMAN, A., « A propos du nom *Similis* », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, 649-665.

33. Cf. DONDIN-PAYRE, M., « Secundus et ses dérivés en Narbonnaise, dans les Trois Gaules et les Germanies », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Noms...*, *o.c.*, 537-595.

34. Cf. FORIER, *o.c.*, 486-491.

35. DEMAN; RAEPSAET-CHARLIER, *o.c.*, 88.

36. RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », *o.c.*, graphique IV.

37. RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », *o.c.*, 463-470.

38. Sur ce thème récemment révisé, voir aussi FICHTL, *o.c.*; BRATHER S., « Ethnische Identitäten als Konstrukte der frühgeschichtlichen Archäologie », *Germania* 78, 2000, 139-177.

39. D'autres exemples: RAEPSAET-CHARLIER, « Comparaison... », *o.c.*, 424, 455.

Noms ou familles indigènes « multiculturelles » chez les Trévires

Aivinius (germ.) Lossa (celt.)	N 1 ⁴⁰
Annius (ass. germ.) Iarus (celt.)	N 1
Atussia (celt.) Anna (germ.)	CIL XIII, 4159
Boutius (celt.) Alctus (germ.)	CIL XIII, 3988 = ILB 74 ⁴¹
Corobillius (celt.) Pauto (germ.)	CIL XIII, 3992 = ILB 79
Gimmionius (germ.) Gariolus (ass. celt.)	CIL XIII, 4167
Gimmius (germ.) Manduissa (celt.)	CIL XIII, 3995 = ILB 82
Lallius (ass. germ.) Atticinus (ass. celt.)	CIL XIII, 4269
Libonius (ass. germ.) Cracuna (celt.)	S-H 1 ⁴²
Libonius (ass. germ.) Mettus (celt.)	S-H 1
Mannius (germ.) Marinus (ass. celt.)	CIL XIII, 3652
Ripanius (ass. germ.) Artillus (celt.)	CIL XIII, 4230
Succius (germ.) Genialis (ass. celt.)	CIL XIII, 3707
Totia (celt.) Lalla (s.d. germ.)	CIL XIII, 4177
Verecundius (ass. celt.) Batavus (germ.)	CIL XIII, 3707
Virius (ass. celt.) Diseto (germ.)	F 21 ⁴³
<i>PÉRÉGRINS</i>	
Condollus (celt.) père de Fittio (germ.)	CIL XIII, 11605
Silvanus (ass. celt.) fils de Loupus (germ.)	CIL XIII, 8655
Taliounia (germ.) Lucilla (ass. celt.) fille de Acceptia (lat. év. ass. germ.) Quigilla (germ.)	CIL XIII, 4246 corr. AE 2001, 1401
<i>FAMILLES</i>	
Bimottia (celt.) Nequigo (germ.) parente de Similia (ass. germ.) Satia (celt.)	CIL XIII, 4007 = ILB 96
Similia (ass. germ.) épouse de Sollius (celt.)	CIL XIII, 4013 = ILB 105
Diucia (celt.) épouse de Germanus (germ.)	CIL XIII, 4244
Censorinius (latin) Andecarus (celt.) époux de Miccionia (indig.) Cuigilla (germ.)	CIL XIII, 3984 = ILB 69
L. Ansatius (germ.) Titus (ass. indig.) époux de Secundia (latin trad.) Carata (celt.)	CIL XIII, 4124

40. N = NESSELHAUF, H., « Neue Inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten », *BRGK* 27, 1937, 51-134.

41. ILB et ILB2 = DEMAN, A.; RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *Les inscriptions latines de Belgique*, Bruxelles 1985 (2e éd., Latomus, 2002).

42. S-H = SCHILLINGER-HÄFELE, U., « Vierter Nachtrag zu CIL XIII », *BRGK* 58, 1977, 447-604.

43. F = FINKE, H., « Neue Inschriften », *BRGK* 17, 1927, 1-107 et 198-231. .

En outre il existe des noms indigènes « mixtes » ou « indéterminés » qui peuvent trouver une explication linguistique aussi bien en celtique qu'en germanique⁴⁴ ou qui, comme Craucillus par exemple, semblent construits sur une racine celtique mais avec une vocalisation germanique⁴⁵. Il existe aussi, semble-t-il, des assonances « mixtes »⁴⁶ ou des noms qui sont assonants dans une langue et de traduction dans l'autre, comme Ingenuus⁴⁷ ou Lupulus⁴⁸. Peut-être étaient-ils choisis, précisément dans ces cités qui connaissaient les deux langues indigènes⁴⁹, pour leur double coloration qui les associait, ce qui serait aussi un indice de communauté peu différenciée. D'autres informations, dans les théonymes, vont dans le même sens⁵⁰.

Que faut-il penser de ces constatations ? Sans doute qu'il ne faut pas surestimer la diversité culturelle entre Celtes et Germains, au moins de ceux de l'époque romaine dans les provinces romaines. Peut-être est-ce, en effet, un témoin intéressant du poids de la romanisation qui l'emporte sur les identités ethniques ? En tout cas, malgré un certain courant actuel⁵¹ qui privilégie l'identité ethnique contre la romanisation et les variantes régionales contre l'uniformité impériale, on ne peut négliger de tels éléments qui tempèrent la notion même d'identité locale.

44. Citons : chez les Trévires : Maina, Mainusius, Mainius, Mainnatus (CIL XIII, 3707, 4095, 11312, 11313, F 330, ILB 89), Poppus (CIL XIII, 3972 = ILB² 173), Daguus, Dagsillus (CIL XIII, 4265) ; chez les Bataves : Balvus (CIL III, 4368) ; chez les Frisiavons : Tagadunius (AE 1975, 645) ; chez les Tongres : Durio (ILB 32) ; etc.

45. Chez les Nerviens, racine « *crouco* » sommet : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. « L'onomastique », HANOUNE R. e.a., « Recherches archéologiques à Bavay », *RNord* 82, 2000, 133-134.

46. Certains noms peuvent présenter une homophonie double, comme Cassius (DEMAN ; RAEPSAET-CHARLIER, o.c., 65) ou Verus (DEMAN ; RAEPSAET-CHARLIER, o.c., 81).

47. Assonant sur le celtique « *inigena* », la fille (MARICHAL, R. ; FLEURIOT, L., *Les graffites de La Graufesenque*, Paris 1988, n. 79) et traduction des noms germaniques du type Freio (DEMAN ; RAEPSAET-CHARLIER, o.c., 79).

48. Assonant sur le germanique Loupus (WEISGERBER, L., *Rhenania Germano-Celtica*, Bonn 1969, 254) et traduction d'un nom celtique sur la racine « *volco* », le loup (FORIER, o.c., 491-495). Sur la latinisation (tardive) des noms indigènes, voir KREMER, D., « Zur Romanisierung von Personennamen im Raum der Gallier und Hispanier », GEUENICH, D. ; HAUBRICH, W. ; JARNUT, J. (edd.), *Nomen et gens. Zur historischen Aussagekraft frühmittelalterlicher Personennamen*, Berlin, New York 1995, 211-225 (Lupus, 217).

49. TOORIANS, *Keltisch...*, o.c., 134.

50. Voir *infra*.

51. Voir les considérations méthodologiques de FRANCE J., « État romain et romanisation », *AC* 70, 2001, 205-212, avec la bibliographie.

ASPECTS RELIGIEUX

De même que l'épigraphie a conservé des anthroponymes celtiques et germaniques, il existe des théonymes de ces mêmes caractéristiques linguistiques. Nehalennia⁵², Vihansa⁵³, Herecura⁵⁴, Sandraudiga⁵⁵, Hludena⁵⁶, Hurstrga⁵⁷ sont des divinités au nom germanique, honorées en Germanie inférieure. Camulus⁵⁸, Sirona⁵⁹, Rosmerta⁶⁰, pour ne citer que trois exemples⁶¹, sont des divinités au nom celtique honorées en Gaule Belgique. Une étude récemment consacrée aux *cultores* trévires, encore inédite, montre qu'il n'y a pas de lien visible (mais peut-être la documentation n'est-elle pas assez abondante pour pouvoir l'affirmer avec certitude) entre dieu au nom celtique et fidèle au nom celtique.

Mais ici aussi il faut veiller à ne pas trancher trop nettement. Viradecthis, divinité des Condruces⁶² (des *Germani cisrhenani* selon César), est une divinité indigène avec deux formes de noms : Virodactis⁶³ est la forme celtique (avec vocalisation en

52. HONDIUS-CRONE A., *The Temple of Nehalennia at Domburg*, Amsterdam 1955 ; STUART P. ; BOGAERS J.E., *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat*, Leyde 2001 ; BOGAERS J.E. ; GYSSSELING M., « Over de naam van de godin Nehalennia », *OMRO* 52, 1971, 86-92 ; NEUMANN G., *RGA*², 21, 2002, 61-64.

53. DEMAN A. ; RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., *Nouveau recueil des Inscriptions latines de Belgique (ILB²)*, Bruxelles 2002, 57 et 223 (ILB 29) ; GUTENBRUNNER S., *Die germanischen Götternamen der antiken Inschriften*, Halle 1936, 101-102 et 236 ; REICHERT, o.c., 517-520.

54. DEMAN ; RAEPSAET-CHARLIER, o.c., 32 (ILB 6).

55. CIL XIII, 8774 : REICHERT, o.c., 585 ; TOORIANS, L., « From a 'Red Post to Sandraudiga' and Zundert », *OMRO* 75, 1995, 131-136.

56. CIL XIII, 8723 : GUTENBRUNNER, o.c., 83-87 et 217 ; BECK H., *RGA*², 14, 1999, 644-645 ; REICHERT, o.c., 432.

57. Nesselhauf, H. ; Lieb, H., « Dritter Nachtrag zu C.I.L. XIII, Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet », *BRGK* 40, 1959, 120-229 (= N-L), 261 ; REICHERT, o.c., 439.

58. P. ex. CIL XIII, 8701 ; 3980 = ILB 67 ; AE 1992, 1244 = ILB2 151 ; ILTG 351 ; EVANS, D., *Gaulish Personal Names*, Oxford 1967, 160-161 ; VAN ANDRINGA, W., *La religion en Gaule romaine (I^{er}-III^e siècle apr. J.-C.)*, Paris 2002, 145-147.

59. CIL XIII, 3662 ; N-L 9 ; AE 1991, 1248 ; 1994, 1256, 1257 ; 1995, 1104 ; DEGAVRE, J., *Lexique gaulois*, Bruxelles 1998, 382.

60. CIL XIII, 4192, 4193, 4194, 4195, 4237 ; 4208 = AE 1987, 771 ; DELAMARRE, X., *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris 2001, 221 et 234.

61. Voir des listes plus complètes de théonymes indigènes dans JUFER, N. ; LUGINBÜHL, Th., *Répertoire des dieux gaulois*, Paris 2001, 17-74 (mais le répertoire géographique contient de nombreuses erreurs).

62. DEMAN ; RAEPSAET-CHARLIER, o.c., 90-92 et 226 (ILB 51) ; cf. LOICQ, J., « Théonymes celto-germaniques en Gaule du Nord », *Études de linguistique et de littérature en l'honneur d'A. Crépin*, Greifswald 1993, 248-252.

63. CIL XIII, 6761.

-o-) et Viradecthis⁶⁴ est la forme germanique (avec vocalisation en -a-). Et Hercule Magusenus/Magusanus, dieu poliade des Bataves⁶⁵, porte une épithèse celtique qui a connu une évolution vocale liée à la prononciation d'un nom celtique en milieu germanique⁶⁶. Et le même Apollon Granus « celtique »⁶⁷ est honoré dans les deux provinces⁶⁸.

Nous trouvons donc dans les théonymes des indices nets de diversité culturelle mais la romanisation favorise le mélange ethnique, pour autant que la distinction celtique/germanique soit autre que formelle à cette époque⁶⁹.

Les Matrones, si largement honorées en province de Germanie inférieure⁷⁰, portent des noms celtiques⁷¹ et des noms germaniques⁷² et reçoivent un culte qui ne se différencie pas culturellement. Si elles se rencontrent surtout en Germanie et dans les cités à élément germanique, notons que chez les Trévires⁷³ (colonie latine), les Nerviens⁷⁴ (statut ?), les Bataves⁷⁵ (municipe latin) et les Tongres⁷⁶ (municipe latin), leur culte et/ou les entités religieuses dénommées « curies » qui leur sont associées sont attestés soit dans le chef-lieu soit relégués aux marges (ou hors de la cité). Il est probable que cette situation est liée, comme l'a montré J. Scheid⁷⁷, à des évolutions spécifiques dans la processus de municipalisation puisque la géographie religieuse en est très différente en cité des Ubiens/colonie de Cologne. Mais ici les distinctions semblent davantage institutionnelles

que culturelles. Aussi nous ne nous y attarderons pas.

Une autre manière encore d'aborder la diversité culturelle dans la religion est de s'intéresser au formulaire des dédicaces religieuses : il n'y a pas d'uniformité simple. Par exemple la formulation votive *stricto sensu* est un indicateur très fort de romanisation et se rencontre partout⁷⁸, bien que les dédicaces aux Matrones attirent (sans exclusive toutefois) les formules généralement non votives, du type *ex imperio* ou *ex iussu*⁷⁹, et que les donations de type évergétique ne soient pas souvent votives⁸⁰. La formule *in suo* fréquente sur la rive droite du Rhin a donné lieu à toutes sortes d'interprétations⁸¹. Et seuls les Trévires⁸² allient le sigle *In h(onorem) d(omus) d(ivinae)* à une dédicace aux *numina* impériaux, double témoignage de loyalisme ?

En tout cas les manières de rédiger les dédicaces religieuses sont loin d'être identiques et des spécificités de formulaire religieux peuvent être repérées à travers l'ensemble de l'espace germano-gaulois : tout cela invite à considérer les généralisations avec prudence et à examiner les manifestations des cultes dans le cadre de la cité avec le plus de précision possible⁸³. Mais lorsque le catalogue des variantes est établi, faut-il les percevoir comme des indices de nature culturelle ou de nature institutionnelle, autrement dit ces variantes sont-elles spontanées ou liées à des choix opérés par les autorités des différentes *civitates* ?

Dans la religion étudiée au départ des inscriptions, il reste à remarquer que les réactions à la romanisation ne sont pas identiques non plus entre citoyens et pèlerins. Ainsi, par exemple, chez les Trévires, la proportion de *cultores* n'est pas identique à la proportion générale de la population : les pèlerins constituent 19% de la population connue mais ils ne représentent que 6% des fidèles. Autrement dit, romanisation institutionnelle et romanisation culturelle vont en partie de pair. Les pèlerins qui restent plus attachés aux noms indigènes, restent aussi plus attachés à des

64. RIB 2108; ILB 51.

65. CIL XIII, 8705, 8771, 8777; AE 1990, 740; 1994, 1282; 1994, 1284; RIB 2140; cf. DERKS, T., *Gods, Temples and Ritual Practices. The Transformation of Religious Ideas and Values in Roman Gaul*, Amsterdam 1998, 98.

66. TOORIANS, L., « Betekenis en oorsprong van de naam Magusanus », ROYMANS, N., DERKS, T. (edd.), *De tempel van Empel*, Bois-le-Duc 1994, 108-110.

67. DELAMARRE, o.c., 154-155.

68. CIL XIII, 3635 et 8712.

69. TOORIANS, *Keltisch...*, o.c., 133-139.

70. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *Diis Deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les Deux Germanies*, Paris 1993, 31-37; DERKS, o.c., 119-130.

71. SCHMIDT, K.H., « Die keltischen Matronennamen », *Matronen und Verwandte Gottheiten*, Bonn 1987, 133-154.

72. NEUMANN, G., « Die germanischen Matronen-Beinamen », *Matronen* o.c., 103-132.

73. *Matres Treverae* (ILS 4792), *curia Arduenn(ae)* (CIL XIII, 3631 = ILB 61), *curia Ollodag(i?)* (CIL XIII, 3632 = ILB 62).

74. *Nervinae* (CIL XIII, 3569) et *Matronae Cantrusteihiiae* (CIL XIII, 3585 = ILB 5).

75. *Curia Ladae* (CIL XIII, 8727) et *curia Essaravi* (AE 1998, 967).

76. *Iarae* (AE 1989 535 = ILB2 160).

77. SCHEID, J., « Aspects religieux de la municipalisation », DONDIN-PAYRE; RAEPSAET-CHARLIER (edd.), *Cités* o.c., 402-417.

78. DERKS, o.c., 215-239; VAN ANDRINGA, o.c., 118-120.

79. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Le formulaire des dédicaces de Germanie supérieure », SPICKERMANN, W. (ed.), *Religion in den germanischen Provinzen Roms*, Tübingen 2001, 157.

80. RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., « Deux dédicaces religieuses d'Arlon et le culte public des Trévires », AC 71, 2002, 118-119; RAEPSAET-CHARLIER, « Formulaire... », o.c., 168-171.

81. RAEPSAET-CHARLIER, « Formulaire... », o.c., 154-156.

82. RAEPSAET-CHARLIER, *Diis...*, o.c., 60.

83. Comme le montre aussi la synthèse de VAN ANDRINGA, o.c.

pratiques religieuses différentes qui ne se traduisent pas par des inscriptions. La pratique épigraphique religieuse comme signe de romanisation semble donc un bon outil d'étude comme déjà W. Spickermann l'a suggéré à propos des femmes gallo-romaines⁸⁴.

CONCLUSION

L'étude de l'onomastique et des pratiques religieuses des deux provinces montre que l'approche épigraphique est fructueuse pour aborder des questions que les sources historiques « classiques » ne permettent pas de poser, comme celles du fonctionnement de la romanisation, de la perception du latin, du recours aux langues indigènes, bref de l'adhésion personnelle aux représentations de la vie et de la culture romaines. En effet, les mécanismes d'adoption des nomenclatures en adaptant au latin les héritages propres, en choisissant dans

le latin les éléments jugés signifiants au sens de l'identité locale comme au sens du prestige, sont d'excellents révélateurs des mentalités dans la relative liberté qu'autorisait une romanisation à l'aune du droit latin. Au total on peut penser que la mixité des solutions va dans le sens d'une variation infinie de possibilités et de réponses individuelles ou régionales.

Le poids général et contraignant du latin comme dénominateur commun doit cependant aussi nous rappeler que nous sommes dans un processus de romanisation, plus ou moins volontaire, plus ou moins imposé, plus ou moins accepté, plus ou moins digéré, ... mais de romanisation. Créer des « modèles » différents entre les provinces ou entre les cités est certes enrichissant si la démarche se limite à la classification et l'organisation des originalités; cela ne doit pas pour autant déboucher un tableau qui ferait fi de l'empire romain, de l'État romain, des institutions romaines.

84. SPICKERMANN, W., , Bochum 1994, 207-228 et 310-369.